

**RAPPORT N° 97/8-60
au Conseil Municipal****OBJET****TRESORERIE MUNICIPALE
CREATION D'UN POSTE COMPTABLE SPECIALISE
DANS LA GESTION MUNICIPALE DE SAINT-DENIS**

Par lettres en date du 19 septembre 1995 et 25 novembre 1997, Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Denis m'a saisi d'un projet de création d'une recette municipale à Saint-Denis, par scission de la Trésorerie actuelle.

Ce projet déjà relativement ancien n'avait pu être concrétisé en raison de la difficulté à trouver des locaux pour installer le futur poste comptable.

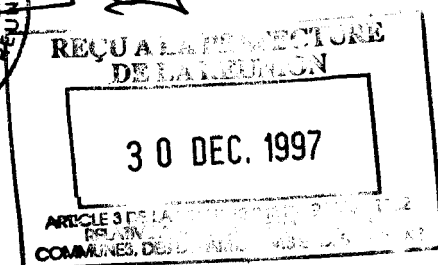
Le problème de locaux a été résolu, un bail ayant été conclu pour une durée de trois ans renouvelable.

A l'issue de cette première période de trois ans, la Trésorerie souhaiterait installer la Recette Municipale appartenant à la ville et proche de ses services municipaux.

Il convient donc de se prononcer sur la création du poste comptable spécialisé dans la gestion municipale par scission de l'actuelle Trésorerie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Maire
Michel TAMAYA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 97/8-60
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 décembre 1997**

OBJET

**TRESORERIE MUNICIPALE
CREATION D'UN POSTE COMPTABLE SPECIALISE
DANS LA GESTION MUNICIPALE DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-26 du Maire ;

Vu le rapport N° 97/8-60 du Maire

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal ;
présenté au nom de la Commission de la Commission Entreprise Municipale /
Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création d'un poste comptable spécialisé dans la gestion municipale de Saint-Denis.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis,

le **26 DEC. 1997**

LE MAIRE

Michel TAMAYA

